



Maine et Loire

## **COMPTE RENDU du CTL du 13 octobre 2022**

**FO DGFIP 49 LESYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT**

📄 [HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://www.fo-dgfip-sd.fr/049)

☎ 02-41-74-53-04

✉ [fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr)

Angers le 17 octobre 2022,

Un CTL s'est tenu le 13 Octobre 2022 sur les projets du Nouveau Réseau de Proximité 2023 : création d'un seul SIP et d'un seul SIE sur Angers, transfert du SIP de Segré à Angers, transfert du SIP de Baugé à Saumur, fermeture des trésoreries de Beaupréau et Montrevault transférées au SGC de Cholet, fermeture de la trésorerie du Lion d'Angers transférée au SGC de Segré.

M Derrac a débuté la réunion en vantant les bienfaits de ce nouveau réseau de proximité : « le jour donné, dans la fréquence souhaitée, il y a la présence de notre administration ». Pour lui « tout est bien réparti » et « les élus locaux sont contents ».

**FO DGFIP49** lui a rappelé, encore une fois, que son discours ne nous convainc pas et que nous sommes attachés à un service public de proximité et de qualité, présent et disponible tous les jours comme il existait avant la suppression des nombreuses trésoreries du département, la disparition des services fiscaux à Baugé et Segré (publicité foncière, cadastre, Impôts des entreprises et maintenant des particuliers) à Saumur la publicité foncière.

**FO DGFIP49** s'inquiète aussi de la création d'un mastodonte, difficilement gérable, le futur SIP d'Angers qui regroupera près de 80 agents.

### **Télétravail chez soi ou dans un tiers lieu.**

M Derrac indique qu'un nouvel accord sur le télétravail a été signé en juillet. Il n'est plus obligatoire de travailler de chez soi, cela peut être fait depuis un tiers lieu, c'est ce que la Direction va mettre en place rapidement.

**FO DGFIP49** rappelle que le télétravail chez soi ou dans un tiers lieu n'a pas la même incidence pour les agents, en particulier en matière de pointage, que le travail à distance et c'est cette dernière option que M Derrac avait proposé lors des restructurations, notamment aux agents du SPF de Saumur !

M Derrac estime qu'« il y a eu incompréhension de la part des collègues » et annonce qu'une réflexion est engagée pour permettre aux agents de pointer en télétravail.

**FO** espère que cette solution sera rapidement mise en place.

### **Pérenne vous avez dit pérenne, comme c'est bizarre !**

M Derrac précise que les antennes de Baugé et Segré sont créés de façon pérenne comme points d'accueil permanents.

**FO DGFIP49** demande à la Direction la définition du mot pérenne. M Derrac répond que ces structures sont prévues pour durer jusqu'à au moins ...,2026.

Il est clair que le dictionnaire de la Direction n'est pas le même que celui de l'agent. (pérenne : qui dure longtemps, qui est perpétuel).

Face à cette différence d'interprétation, M Derrac se veut devin et ajoute « de toutes façons, que restera -t-il de notre administration dans 10 ans ? Ces antennes ne seront plus utiles ».

En attendant leur disparition programmée, ces antennes ont été créées sur le tableau d'emplois de la DDFIP 49 et seront ouvertes aux mouvements de mutation.

**Lors des déménagements,  
les agents seront en ASA, en télétravail ou sur place.**

**FO DGFIP49** a interrogé la Direction sur la date de déménagement des trésoreries de Montrevault et Beaupréau au SGC de Cholet.

Cette opération s'effectuera sur 3 jours les 28, 29 et 30 novembre : finition des cartons le 28, déménagement le 29 et réinstallation des postes le 30.

**FO** demande des précisions à la Direction sur le positionnement des agents le 29 en indiquant qu'il est hors de question qu'un agent pose un jour de congé.

Mme Raimbault- Le Dren répond que les agents seront soit en télétravail, soit sur place si leur présence est nécessaire ou soit en ASA.

**Travaux de rénovation à venir et salle de convivialité,  
les demandes de FO concrétisées.**

**FO DGFIP49** interroge la Direction sur les travaux envisagés sur les sites d'Angers, Saumur et Segré.

Concernant le bâtiment D de la cité administrative, une délégation du service SPIB 2 de la Direction Générale est venue visiter les locaux le jeudi 13 octobre. Au vu de la vétusté des locaux, des travaux d'électricité et de téléphonie sont prévus en priorité. Des travaux de peinture et de remplacement des revêtements de sols vont avoir lieu au cours des 2 à 3 prochaines années. (*demande de FO du 21/12/21 suite au courrier envoyé à M Derrac le 13/12/21 et réponse positive du Directeur le 7/01/22 à retrouver sur notre site Internet*).

Pour Segré, peintures et changement de sols (posés sur les revêtements anciens) seront engagés début 2023. (*en réponse aux demandes de FO adressées au Directeur*)

Sur le site de Saumur, une salle de convivialité sera créée au SIP (*création et maintien des salles de convivialité, revendication récurrente de FO*). Les agents y auront accès par la salle courrier, une porte sera ouverte entre les 2 salles.

Les sols des espaces de convivialité seront changés (au SGC et dans ce nouveau local).

Au SGC, ce nouveau revêtement délimitera un espace convivial dans le local archives (pas de cloisonnement).

**FO DGFIP49 se réjouit que des travaux soient engagés sur ces sites après les multiples courriers que nous avons envoyés à la Direction.**

**Indisponibilité des applications informatiques.**

Une organisation syndicale a demandé à la Direction à ce que les agents ne soient pas obligés de prendre des congés en cas d'indisponibilité des applications informatiques.

Cette demande a déjà été portée par **FO DGFIP49** (notamment sur la maintenance de l'application HELIOS), et comme nous l'avons déjà précisé par le passé, les agents ne sont pas responsables de la maintenance des applications informatiques et ne doivent pas en subir les conséquences. Si les agents ne peuvent pas travailler, la Direction doit leur accorder une autorisation d'absence.

**Vote CONTRE le NRP : FO, Solidaires et CFDT. Absent au CTL : CGT**

**FO rappelle sa totale opposition au NRP. Le discours du Directeur dressant à chaque fois une situation idyllique vaut seulement pour celui qui veut y croire, jamais pour celui qui l'a subi ou le subit : l'agent.**

